

Procès-verbal
Conseil d'institut de l'INSPÉ
de l'académie de Strasbourg
Séance du 8 juin 2020

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance en visioconférence du 23 avril 2020**
- 2. Informations du directeur**
- 3. Intervention de Mme Élisabeth Laporte, Rectrice de l'académie de Strasbourg**
- 4. Formations**
 - 4.1. Réforme des MEEF : dossier intermédiaire adressé à la DGESIP
 - 4.2. Calendrier général 2020-2021
 - 4.3. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC)
 - 4.4. Modification de maquettes
 - 4.5. Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)
- 5. Pilotage de l'institut**
 - 5.1. Organigramme de l'équipe de direction et élection des directeur-riche-s adjoint-e-s
 - 5.2. Désignation d'une personnalité extérieure choisie par le Conseil suite à une démission
 - 5.3. Actualisation du contrat d'objectifs et de moyens 2021 (dialogue de gestion)
- 6. Finances**
 - 6.1. Point financier à mi-année
 - 6.2. Projet de budget rectificatif
 - 6.3. Subvention RI mobilités
- 7. Convention**
 - 7.1. Convention pluripartite sur la formation à l'enseignement-apprentissage de l'allemand/alsacien et en allemand/alsacien dans le cadre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace

ETAIENT PRESENTS :

- 1) Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Anenome GEIGER-JAILLET, Pascal MARQUET
 - b) Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Richard CABASSUT, Claire METZ
 - c) Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
 - d) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Laurent BARRIERE, Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM
 - e) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Olivier DELFORGE, Marjorie ROUGIER
 - f) Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et**

d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation

Logan ELLES (titulaire), Elie PERDRISOT (suppléant)

2) Représentants de l'Université de Strasbourg

François GAUER

3) Personnalités extérieures

a) Représentant du conseil régional

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Vincent KULA, Jenny-Patricia LEVY, Christophe MARCHAND, Céline MOUROT-STORCK Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Membres avec voix consultative et invités :

Michèle ARCHAMBAULT, Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT, Elisabeth LAPORTE (Rectrice), Éric TISSERAND, Andrea YOUNG

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Pascale BERGMANN	➤ Procuration à François GAUER
Lionel BOYON	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Isabelle LEBRAT	➤ Procuration à Richard CABASSUT
Patricia LEVY	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX (pour les votes des points 5.1 et 5.2)
Dominique MEYER-BOLZINGER	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Julien SENDRAL	➤ Procuration à Richard CABASSUT

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Julie ADERHOLD (suppléante), Alexandre BAKSIC (suppléant), Inès BENMEDJEBER (titulaire), Myriam GEIB (suppléante), Anil KISIKYOL (titulaire), Dominique MEYER-BOLZINGER, Béatrice MULLER, Elsa SCHALCK, Marc RENNER, Gaëlle STRESSER (titulaire)

La séance débute à 14h05.

Daniel PAYOT donne lecture des procurations.

Il salue la présence de Madame Elisabeth Laporte, rectrice de l'académie de Strasbourg ainsi que celle de Céline Mourot-Storck, doyenne des Inspecteurs de l'Education Nationale, récemment nommée par la Rectrice au Conseil d'institut.

Il précise également que ce sera la dernière participation de Laurent Barrière, qui du fait de son changement de statut ne pourra plus siéger à la place qu'il occupe, il faudra donc refaire des élections pour ce siège.

Les conditions de sécurité sont respectées en séance : espace entre les personnes, masques et gel hydroalcoolique mis à disposition, toilettes fléchées spécifiquement pour la séance.

Un micro mobile circule dans la salle et est nettoyé avec une lingette désinfectante après chaque intervention, les personnes présentes qui souhaitent prendre la parole sont priées de parler dans le micro en portant le masque.

Un certain nombre de participants se trouvent en présentiel, d'autres suivent la séance en visioconférence. Daniel Payot demande aux participants en visioconférence de bien vouloir éteindre leur micro lorsqu'ils n'interviennent pas, pour éviter les interférences.

La séance sera régulée par Michèle Archambault.
L'ordre du jour est chargé, de nombreux points portent sur la formation.

1. Approbation du procès-verbal de la séance en visioconférence du 23 avril 2020

Emmanuelle Pernoux demande une modification en page 5 « Andrea Young est en contact avec Madame Wolff de la DARILV pour la mise en place de cette formation. ». Il ne s'agit pas du service de la DARILV mais de la DAFOR.

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents en visioconférence et représentés.

2. Informations du directeur

Philippe Clermont en préambule fera quelques remarques sur les mois passés et la continuité pédagogique. Il tentera d'esquisser la rentrée prochaine.

Enfin, il évoquera la réforme des masters et le document de point d'étape envoyé au ministère.

L'INSPÉ, comme toutes les composantes de l'université et établissements scolaires, est passé brutalement à l'enseignement à distance pour assurer la continuité pédagogique pendant la fermeture de l'Université aux étudiants.

Les enseignants ont fait preuve de beaucoup de souplesse et sont entrés très vite dans les nouvelles façons de travailler. Tout le monde a joué le jeu, y compris les étudiants.

Il y a finalement peu d'étudiants qui n'étaient pas équipés d'outil numérique. L'INSPÉ a par ailleurs prêté du matériel informatique à des étudiants d'autres composantes de l'université, issu des classes mobiles. Tous les personnels administratifs qui ont pu le faire sont passés en télétravail. Les personnels qui ne pouvaient travailler à distance ont obtenu une autorisation spéciale d'absence. La continuité administrative a également ainsi pu être assurée. Les étudiants pourront être diplômés, les notes sont en train d'être saisies.

En fonction des informations disponibles et en lien avec la présidence de l'université et du ministère, l'éventualité d'une rentrée en présentiel est envisagée. Par prudence, il faudrait prévoir d'emblée des formes d'enseignement hybrides. Si ça devait être le cas, il faudrait procéder à un certain nombre d'aménagements pédagogiques.

En effet, il semble prudent de choisir des options qui réduisent l'incertitude tout en faisant preuve de souplesse. Un comité d'hygiène et de sécurité se tient cet après-midi à l'université à ce sujet. Les emplois du temps sont également en cours d'élaboration. L'équipe de direction communiquera auprès de ses étudiants et enseignants dès que possible.

Concernant l'enseignement à distance et sa réalisation, Michèle Archambault donne quelques précisions, sur la base d'éléments factuels, car l'INSPÉ n'a pas encore eu le temps d'évaluer ce qu'il s'est passé jusque-là et n'a pas encore fait d'enquête.

La Fabrique a mis en place un cours Moodle d'accompagnement des enseignants avec un certain nombre de rubriques :

- Renvoi vers les services de l'universités pour faciliter le travail à distance,
- Mise en place d'un espace d'échange et de conseil,
- Accès à un certain nombre d'outils pour partager, faire collaborer.

Un important travail a été fait en collaboration avec la direction du numérique (DNUM) et l'Institut de développement et de d'innovation pédagogique (Idip).

Globalement, la continuité pédagogique a été assurée. L'institution a apporté des réponses à des demandes, à des besoins. 563 espaces de cours existaient avant le confinement sur Moodle. 50 espaces supplémentaires ont été créés depuis, ce qui représente en moyenne 6 cours supplémentaires par semaine.

25 demandes ont été faites pour l'accompagnement des équipes enseignantes : visioconférences, classes virtuelles, mise en ligne de cours magistraux, installation de systèmes de communication synchrones et asynchrones, organisation d'évaluations en ligne, etc.

L'objectif est de pouvoir se servir de tout cela pour préparer la rentrée.

Philippe Clermont conclut ce point en évoquant la réforme des masters MEEF. Bien évidemment, la période de confinement a arrêté la réflexion qui était bien engagée sur cette réforme. Il faudra continuer le travail sur les maquettes après la rentrée. Une présentation est envisagée en novembre au conseil d'Institut avec un vote en janvier 2021 pour les nouvelles maquettes MEEF.

3. Intervention de Mme Élisabeth Laporte, rectrice de l'académie de Strasbourg

Madame Elisabeth Laporte, Rectrice de l'académie de Strasbourg, a souhaité rencontrer les membres du conseil d'Institut en premier lieu pour se présenter.

Elle rappelle le cadre qui s'impose suite à la publication d'un décret en novembre 2019. La région académique Grand Est est née le 1^{er} janvier 2020, comprenant trois académies (Reims, Nancy-Metz et Strasbourg). En même temps, une nouvelle fonction a été créée : rectrice déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, rattachée directement auprès du recteur de la région académique. Mme Fabienne Blaise assure cette charge pour le Grand-Est. Par ailleurs, le recteur de la région académique a dorénavant le titre de chancelier des universités pour toutes les universités de la grande région, les autres recteurs n'assurent donc plus cette fonction.

Les recteurs d'académies restent quand même pilotes de plusieurs dossiers, notamment de l'enseignement dans le 1^{er} degré. Ils demeurent les employeurs des personnels enseignants dans les établissements.

Ceci est le cadre institutionnel, Elisabeth Laporte aimerait aller au-delà, en soulignant l'intérêt qu'elle porte à l'INSPÉ en tant que structure de formation. Suite à de nombreux échanges avec Philippe Clermont, avec les personnels d'inspection du rectorat, elle mesure la chance de ce travail en collaboration. On sent bien que les liens qui se sont noués entre l'INSPÉ, le rectorat et l'université sont des liens de proximité, anciens mais constructifs. Ceci est sans doute lié à l'identité forte, à la taille de l'académie et la stabilité des personnels.

Cela ne veut pas dire qu'on soit toujours d'accord sur tout, poursuit Mme la Rectrice. Elisabeth Laporte a pu se plonger dans les travaux de l'INSPÉ grâce à Emmanuelle Pernoux, mais il reste encore de gros chantiers en cours. Ils seront menés à bien car le travail réalisé en partenariat est fructueux.

La rentrée se fera sans doute dans un contexte délicat, plein d'incertitudes. Nous ignorons quand se fera l'affectation des professeurs-stagiaires M2 (début août, mi-août, fin août ? Après ?). Nous devons être capables d'avoir plusieurs scénarios et de nous adapter. C'est quelque chose de compliqué, qui nécessite que la dimension numérique puisse être prise en compte très vite. La question de la rentrée et de la prise en charge des futurs enseignants est majeure.

Les nouvelles maquettes MEEF doivent être finalisées. Elisabeth Laporte est certaine que cela aboutira à quelque chose de satisfaisant pour tous. Elle est déterminée à poursuivre cette collaboration pour une formation de qualité au service des enseignants dont l'INSPÉ et le rectorat ont la responsabilité partagée.

Les élèves ont besoin d'enseignants de qualité, qui ne sont pas formatés, qui sont autonomes et capables de lire ce qu'il se passe dans une classe. Elle veut porter un message de volonté, pour que les obstacles soient levés, ensemble. Il faudra cette année accompagner davantage les futurs enseignants.

Pour finir, Elisabeth Laporte voulait remercier l'assemblée et dire le plaisir qu'elle a à travailler avec tous.

4. Formations

4.1. Réforme des MEEF : dossier intermédiaire adressé à la DGESIP

Fin mai, un dossier intermédiaire a été transmis par la direction de l'INSPÉ au ministère pour faire un point sur la réforme des masters MEEF. Ce dossier a été communiqué au conseil. Il n'y aura pas de vote, mais le conseil d'Institut peut éventuellement faire des préconisations.

Richard Cabassut voudrait formuler des inquiétudes quant au respect du cadre de la formation. Nous n'aurons que tardivement les affectations des stagiaires. Mais l'inquiétude demeure sur le calendrier « à marche forcée » concernant la réforme que promet le ministère. Ce dernier n'étant pas capable de donner des informations concrètes et claires. Les conditions de travail actuelles sont difficiles et font qu'il existe de fortes inquiétudes sur le respect des personnels, des étudiants. De plus, le calendrier est très contraint.

En réponse, Elisabeth Laporte rappelle la déclaration du réseau des INSPÉ qui a été envoyée avec le dossier : cette déclaration pose les conditions nécessaires à la reprise du travail sur les maquettes. Le contexte reste compliqué et demande une adaptabilité certaine.

Éric Tisserand explique que la rédaction du dossier s'est faite avec la plus grande franchise, en faisant apparaître nos inquiétudes et nos difficultés, notamment sur les deux points de blocage majeurs (le nouvel arrêté MEEF et le cadrage des concours qui ne sont toujours pas parus). Il ne s'agissait pas d'entrer dans une logique comptable, mais d'avoir une réflexion globale sur la formation des enseignants et de voir comment on pouvait faire de cette réforme une opportunité pour faire évoluer un certain nombre de nos pratiques.

La situation sanitaire particulière a bien évidemment été un frein à la progression. Il est cependant salutaire qu'on marque une parenthèse pour l'instant, parce qu'il faut nous concentrer notre énergie sur l'organisation de la rentrée.

En ce qui concerne le fonctionnement et la motivation des équipes, il semble qu'on ait fait ce qu'il fallait sans nier, sans cacher quoi que ce soit.

4.2. Calendrier général 2020-2021

Eric Tisserand soumet le calendrier INSPÉ à l'approbation des membres du conseil.

La prochaine année universitaire sera une année où nous allons fonctionner encore avec l'ancien dispositif de formation en MEEF.

Sur la base du calendrier général de l'université, l'évaluation se déroulera en contrôle continu intégral.

Certains ajustements tiennent compte de contraintes particulières, en MEEF 2ème année par exemple (les étudiants sont fonctionnaires stagiaires, calage sur le calendrier scolaire et non universitaire).

Il y a aussi des contraintes de mise en stage et de jurys pour les Sciences de l'éducation.

Le conseil d'Institut approuve le calendrier 2020-2021 à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.3. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC)

Le travail s'est fait sur la base d'une situation ordinaire, mais dans un deuxième temps, il faudra envisager des ajustements si les formations devaient se faire sous forme hybride ou avec peu de cours en présentiel.

Il est possible que le conseil d'Institut ait à se prononcer à nouveau en septembre sur les MECC.

Nous conservons une logique de très grande continuité, quasi à l'identique à l'an passé, hormis la bascule vers le contrôle continu intégral pour toutes nos formations.

Pascal Marquet souhaite savoir s'il est possible de retarder le vote. Le jury de diplôme avec ces modalités ne s'est pas encore tenu pour le master Sciences de l'éducation, parcours CFT. Cela pourrait tendre à surfavoriser un certain nombre de candidats.

Eric Tisserand propose de voter pour l'ensemble des MECC sauf pour ce parcours, sachant qu'il y a un jury le 5 juillet et un jury de diplôme fin septembre.

François Gauer trouve que c'est une excellente chose d'avoir opté pour le contrôle continu intégral, pour que la rentrée se passe le mieux possible. Il précise que 10 CFVU exceptionnelles se sont déroulées depuis fin mars, dans un climat d'échanges simplifiés. Cela semblait la meilleure chose à faire pour faire face à la situation.

Richard Cabassut ajoute que les MECC actuelles n'ont pas été conçues avec des solutions hybrides.

Il faudrait quelque chose d'intermédiaire et préciser la place de l'écrit et de l'oral. Il faut une place pour la didactique dans les enseignements à distance, il est très important de valoriser ces travaux et de ne pas rester sur des schémas généraux.

Anemone Geiger-Jaillet s'interroge sur les langues vivantes en Sciences de l'éducation. Pourquoi 16 TD et 20 TD en e-learning ?

Eric Tisserand explique que ces volumes sont soutenables en terme de charge d'enseignements et que l'INSPÉ dispose des outils pour que les étudiants puissent se former en autonomie au CAREL (Centre d'apprentissages et de ressources pour une éducation aux langues).

François Gauer revient sur l'intervention de Richard Cabassut et explique que le degré de précision des MECC peut parfois tolérer certaines adaptations, mais, pour un passage en CVFU, il doit s'agir d'un changement véritable et profond de nature. Il y a beaucoup de choses qui peuvent s'adapter au fil de l'eau.

Daniel Payot souligne que cela va dans le sens de la souplesse et s'en félicite.

Céline Mourot-Storck fait suite à l'intervention de Richard Cabassut et souhaite mettre l'accent sur l'importance de la place du numérique pour les apprentissages, notamment pour les enseignants qui démarrent. Le numérique va servir dans tous les domaines.

Eric Tisserand conclut en disant que l'INSPÉ n'a pas la prétention de dire que tout va évoluer dès septembre, mais il faut réfléchir aux adaptations et ajustements possibles. Il faudra tester un certain nombre de choses, parfois les mettre en place en urgence, mais la réflexion nécessite un temps plus long.

Il ne faut pas laisser penser qu'on veut imposer quelque chose à tout le monde à marche forcée.

La situation exceptionnelle permettra d'avoir une réflexion plus globale sur l'hybridation des enseignements.

Le conseil d'Institut approuve la modification des MECC présentées (sauf pour le parcours CFT qui donnera lieu à une décision ultérieure) à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention

4.4. Modification de maquettes

Eric Tisserand précise que ce sont des modifications de maquettes plutôt légères (sauf pour les DU qu'il faut revoter chaque année, mais la reconduction se fait quasiment à l'identique).

Les ajustements sont mineurs en licence Sciences de l'éducation et pour les parcours IFC et SYNVA du master Sciences de l'éducation.

Les propositions sont un peu plus radicales pour les 2 parcours ADE, qui s'adressent à des enseignants en poste, avec une double logique de diplomation et de certification pour le CAPPEI.

Ces personnels en poste dans l'Éducation nationale relèvent de la formation continue et sont déchargés d'un certain nombre de semaines de cours. Le remplacement de ces personnes est difficile, notamment à cause du contexte actuel. Le M1 n'est pas modifiée, seule l'année de M2 est restructurée. Il est proposé un S4 avec peu de présentiel.

Cet ajustement s'est fait en urgence. Il faudra avoir une discussion approfondie avec nos partenaires du rectorat sur cette formation. Pour l'heure, la certification CAPPEI est adossée au Master ADE ». Il faudra remettre les choses complètement à plat. En l'état, un ajustement est fait pour faire fonctionner le M2 en 2021 et respecter nos engagements vis-à-vis de nos étudiants de M1.

Le conseil d'Institut approuve la modification des maquettes présentées à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.5. Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)

Ce sujet a déjà été évoqué lors du dernier conseil d'Institut.

Andrea Young rappelle que la volonté politique visait à doubler le nombre de candidats, à reconnaître et valoriser les trois compétences suivantes :

1. Connaître les processus d'acquisition d'une langue seconde.
2. Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et les démarches pédagogiques adaptées.
3. Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.

Plusieurs réunions se sont déroulées en ligne avec les deux ministères concernés ainsi qu'avec les services du rectorat.

Le dernier cours s'est déroulé samedi 6 juin dernier et les épreuves certifiantes auront lieu : écrit le 16 juin, oraux les 17 et 18 juin.

Une convention avec le Rectorat couvre les deux années d'expérimentation de cette nouvelle certification.

A la maquette de préparation au CAPEFE s'ajoute cette convention dédiée avec le Rectorat : le ministère verse la somme de 9 500 euros au rectorat pour couvrir les frais et l'organisation des jurys, qui reverse lui-même cette subvention à l'INSPÉ.

Emmanuelle Pernoux précise que cette formation devrait être ouverte plus largement aux professeurs titulaires dans le cadre de la formation continue ainsi qu'aux professeurs contractuels. Un appel à candidature, pour la session 2020-2021, va être lancé tout en respectant les capacités d'accueil limitées.

Le conseil d'Institut approuve la convention et la maquette relatives au CAPEFE à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Pilotage de l'institut

5.1. Organigramme de l'équipe de direction et élection des directeur·rice·s adjoint·e·s

Daniel Payot précise qu'il y aura trois votes dont deux nominatifs avec des modalités différentes.

Philippe Clermont assiste à ce nouveau conseil en tant que directeur nouvellement nommé. Son projet s'inscrit dans la continuité, tant dans la constitution de l'équipe de direction que pour le projet stratégique de la composante. Il considère que dans le contexte actuel, ce ne serait pas une bonne idée de rajouter de l'incertitude. Par ailleurs, c'est une excellente équipe, fortement engagée, sur laquelle il a pu compter. Un directeur ne peut pas tout faire tout seul, cet appui sera le bienvenu.

Cette équipe s'est enrichie en 2018 de deux collègues issus de l'ancienne composante « faculté de Sciences de l'éducation ». Le nombre de directeurs-trices adjoint-e-s est ainsi justifié.

La répartition se fait quasiment à l'identique pour leur champs d'action. Cependant, pour Pascal Marquet, sa nouvelle mission sera le développement d'une vraie politique de formation continue pour le secteur hors Education nationale (alternance, entreprises, etc.).

Le conseil d'Institut aura aussi à se positionner sur la formation continue qui dépend des enseignants chercheurs qui la portent. Ceci est à la fois une force et une faiblesse, car elle est adossée à certains enseignants qui vont partir à la retraite bientôt.

Le vote des directeurs-trices adjoint-e-s est prévu dans les statuts de l'INSPÉ et renforce la légitimité de l'équipe de direction.

Résultats des scrutins :

Michèle ARCHAMBAULT	NOMBRE DE VOIX
Pour	20
Contre	0
Abstention	0
Céline CLEMENT	NOMBRE DE VOIX
Pour	20
Contre	0
Abstention	0
Nadège DOIGNON-CAMUS	NOMBRE DE VOIX
Pour	18
Contre	0
Abstention	2
Pascal MARQUET	NOMBRE DE VOIX
Pour	15
Contre	0
Abstention	5
Eric TISSERAND	NOMBRE DE VOIX
Pour	20
Contre	0
Abstention	0
Andrea YOUNG	NOMBRE DE VOIX
Pour	19
Contre	0
Abstention	1

5.2. Désignation d'une personnalité extérieure choisie par le Conseil suite à une démission

Philippe Clermont précise que ce siège est à pourvoir plutôt par une personne hors Education nationale. Le siège est vacant depuis quelques mois déjà faute de candidats.

Le candidat présenté, Monsieur Régis Giunta, est directeur de service à l'Eurométropole, il s'occupe de la petite enfance et du périscolaire. Il intervient dans nos formations, en particulier dans le master MEEF Encadrement éducatif.

Résultats des votes :

Régis GIUNTA	NOMBRE DE VOIX
Pour	18
Contre	1
Abstention	1

5.3. Actualisation du contrat d'objectifs et de moyens 2021 (dialogue de gestion)

Philippe Clermont rappelle que ce contrat est passé avec la présidence de l'Université de Strasbourg.

Le processus est un peu particulier, il consiste à pluriannualiser sur cinq ans les objectifs de la composante. L'université ne peut pas s'engager totalement sur les postes et les moyens pour cinq ans, c'est pour cela qu'il y a une actualisation tous les ans.

Le projet sera discuté dans le cadre du dialogue de gestion avec les vice-présidents concernées et la direction générale des services.

Pour information, le document proposé est une version allégée du contrat d'objectifs et de moyens, car le document demandé ne doit pas dépasser 15 pages. Les 15 pages sont composées de fiches-actions pour la formation, la recherche, les relations internationales et les ressources humaines.

Un complément d'information figure en annexe. Lors de la rencontre, chaque vice-président pourra porter l'accent sur la partie qui l'intéresse, le fait de les mettre en annexe aide à la lisibilité.

La visée de ce document est de faire un bilan de l'année en cours et déjà écoulée et d'avoir des perspectives pour la rentrée 2021, en ajustant si besoin certains objectifs.

L'an dernier, certains objectifs avaient dû être revus à cause de la réforme des masters MEEF. Cette version actualisée comporte donc quelques différences avec la version initiale de 2018.

Il faut également accompagner des évolutions pédagogiques en vue de répondre à un projet Idex, pour accompagner une démarche au long court. La réflexion était déjà amorcée, en particulier dans les unités d'enseignement liées aux stages de formations et l'évaluation par les compétences. L'idée est d'étendre progressivement la démarche par compétences à des parcours entiers.

Le deuxième point d'inflexion concerne la recherche. Après l'échec du projet Stimuli à l'échelle de la région Grand Est dans le cadre du PIA3, il faut savoir rebondir. L'inflexion proposée est de se centrer sur le développement de la recherche en éducation, toujours au niveau du Grand Est.

Cela se fera avec l'aide du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Éducation et formation (qui existe depuis 2016 et qui concernait uniquement l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute Alsace), dont il faudra modifier la dimension à l'échelle de la grande région, en incluant les universités de Lorraine et de Champagne-Ardenne.

La troisième inflexion concerne les ressources humaines et le maintien du potentiel humain.

Il ne s'agit pas de créations de postes, nous souhaitons obtenir au moins le remplacement de tous les départs à la retraite. Pour tenir compte de la réforme des MEEF, la nouveauté est de réorienter trois supports en particulier :

- 1 poste de MCF en musicologie à réaffecter en 7^{ème} section pour renforcer le MEEF 1^{er} degré du côté des apprentissages fondamentaux en maîtrise de la langue (avec l'idée de faire de même en 2022 pour renforcer les mathématiques).
- Réorientation de deux supports de poste de professeurs certifiés pour deux temps partagés 1^{er} degré pour les sites de Colmar et Strasbourg, pour répondre à la demande ministérielle des 33% d'heures de formation à assurer par des enseignants en contact avec le terrain scolaire.

La rectrice et le président de l'université ont cosigné un courrier adressé à la ministre, il annonce un effort pour s'approcher de ces 33% dans le 1^{er} degré. Un effort est déjà fait dans le Haut-Rhin par la création de nouveaux postes de maîtres formateurs. Ces 33% sont déjà atteints pour le master MEEF 2nd degré.

- Deuxième transformation de poste pour le 2nd degré, pour en faire aussi deux temps partagés, 1 CPE à mi-temps et un autre mi-temps pour une discipline qui n'est pas encore définie (à voir en fonction des besoins). Tout ceci repose sur des postes susceptibles d'être vacants ou déjà vacants. Cet objectif s'inscrit totalement dans la politique et les objectifs de l'université et reste très important pour la composante.

Daniel Payot souligne que ce document porte sur la politique de l'établissement et donne une vue d'ensemble des orientations de la composante.

Richard Cabassut fait part de deux inquiétudes sur ces objectifs, notamment au niveau des ressources humaines. Dans le cadre national, au CNESER, on va présenter la loi de programmation de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui va accentuer la précarisation. Au niveau de l'université, on observe la même tendance depuis plusieurs années. Le nombre d'étudiants augmente tandis que celui des enseignants chercheurs baisse. Les courbes ne se rejoignent pas.

Il faut vraiment être vigilant au niveau de notre établissement pour maintenir cette qualité du recrutement des personnels à statut pérenne. Pour exemple, le ministère ne s'appuie pas lui-même sur les consignes qu'il donne. Dans l'académie de Besançon, en mathématiques, 95% des enseignants sont issus du 2nd degré. On n'a pas la ressource suffisante dans le 1^{er}

degré pour former des enseignants en mathématiques. On sait qu'on a besoin de réforme dans notre académie. C'est dommage, car ce qui est intéressant chez nous c'est la double culture, celle du terrain et celle du savoir. Il y a donc une réelle inquiétude sur les moyens et sur la qualité des recrutements. Un ATER recruté sur un poste d'enseignant de mathématiques ajoute à cette fragilité, il ne saurait avoir les mêmes compétences (notamment en didactique) qu'un enseignant-chercheur titulaire.

Emmanuelle Pernoux souhaite rajouter un élément d'explication et de réflexion. Le rectorat se penche sur ce besoin de formation qualitatif, sur les fondamentaux et sur une articulation entre terrain et formation initiale, en s'appuyant sur des personnes ressources dans le cadre du plan "français" ainsi que sur le plan "mathématiques".

Le conseil d'Institut approuve l'actualisation du contrat d'objectifs et de moyens 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Finances

6.1. Projet de budget rectificatif

Bertrand Bultingaire présente le budget rectificatif. Un certain nombre de projets n'ont pas été réalisés du fait de la crise sanitaire. Certains pourront être reportés, pas tous. L'exécution budgétaire est plus faible que d'habitude. Un certain nombre d'opérations n'ont pas encore été effectuées (masse salariale, heures complémentaires, etc.). Les heures complémentaires qui étaient prévues vont être payées.

Pour cette masse salariale, on prévoit toujours dans le budget initial une proposition haute qu'on revoit à l'époque du budget rectificatif. On peut déjà ainsi ponctionner 26 000 euros que l'on va réinjecter en investissement.

On va aussi profiter du fait qu'il y ait peu de monde dans les locaux pour faire un certain nombre de travaux, notamment la rénovation des sols de certaines salles ou bureaux, demande déjà engagée depuis un certain temps.

Deux contrats plan Etat/Région sont en cours : bibliothèque à Colmar et extension de la 2^{ème} tranche à Strasbourg.

En ce qui concerne Colmar, un étage reste à aménager au 1er étage dans le bâtiment qui va accueillir la nouvelle bibliothèque et le centre de formation axé sur le bilinguisme. Ces travaux seront à financer sur fonds propres. Le souhait de l'INSPÉ est de proposer une structure vraiment adaptée.

Pour Strasbourg (la future deuxième tranche de la Meinau), un plan pluriannuel d'investissement devra être mis en place pour équiper ces nouveaux locaux.

A la rentrée 2020, il faudra renforcer l'entretien des locaux et investir dans du matériel et de la signalétique, du fait des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire.

Malgré ces ajustements le budget reste quasiment identique à celui proposé initialement (diminution de seulement 2 199 euros).

Le conseil d'Institut approuve le projet de budget rectificatif à l'unanimité des membres présents et représentés.

6.2. Subventions RI mobilités

Andrea Young fait référence aux deux documents qui concernent ces subventions (une subvention dans le cadre de la convention quadripartite et une subvention de l'INSPÉ).

26 étudiants sont partis dans les pays germanophones pour un stage professionnel. Les mobilités se sont déroulées dans des écoles de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) avec parfois quelques journées dans une école locale pour une totale immersion. Une commission restreinte s'est réunie le 1^{er} juin dernier pour attribuer ses subventions. Un forfait a été fixé selon chaque destination.

Pour les séjours de 5 à 16 jours, une enveloppe de 4 970 euros a été allouée.

Pour les subventions prises en charge par l'INSPÉ, 20 étudiants sont partis de 12 à 16 jours, avec une enveloppe totale de 6 104 euros.

Le conseil d'Institut approuve les demandes de subventions d'aide à la mobilité pour 2019-2020 à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Convention

7.1. Convention pluripartite sur la formation à l'enseignement-apprentissage de l'allemand/alsacien et en allemand/alsacien dans le cadre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace

Philippe Clermont explique que cette convention devient pluripartite du fait de son élargissement.

Elle doit régir les relations et l'organisation du travail pour le développement de l'enseignement bilingue. Une première version de cette convention existait entre le rectorat et l'ESPE.

A présent, elle est élargie à la faculté de langues qui propose un dispositif en préprofessionnalisation pour les étudiants de licence. Elle va proposer une certification en langue et une initiation à l'alsacien si besoin. En résumé, la faculté des langues va s'occuper de la licence et l'INSPÉ du niveau master.

Le "fond de concours", sorte de pot commun, est alimenté par les collectivités territoriales en l'état. Le rectorat est l'organe qui permet de faire "circuler" cet argent.

Le conseil d'Institut s'était abstenu sur plusieurs points de cette convention lors d'une séance précédente, en raison de certaines formulations qui ne convenaient pas et faisait référence à d'autres conventions dont l'Université de Strasbourg n'était pas signataire. Le document a donc été revu plusieurs fois par Andrea Young et Philippe Clermont, ainsi que par les enseignants de langue, puis par Benoît Tock, vice-président de l'université ainsi que Marie-Alexandra Chinetti de la DES, en collaboration avec Mme Pascale Erhart, de la Faculté de Langues.

Il s'agit donc d'une nouvelle version proposée, pour garder les objectifs de la formation initiale et fournir ces moyens pour les bourses des étudiants du master MEEF, parcours enseignement bilingue de Colmar.

Emmanuelle Pernoux relève 11h pour la préparation facultative à la certification complémentaire pour le DU "enseigner sa discipline en langue allemande" (page 9 du document). Cela concerne-t-il les DNL ? Philippe Clermont le confirme et Andrea Young précise que la convention a déjà été approuvée par le conseil de la faculté des langues de l'Université de Strasbourg.

Le conseil d'Institut approuve la convention pluripartite en faveur de l'enseignement bilingue à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. Point divers

Anemone Geiger-Jaillet souhaite porter à la connaissance du conseil d'Institut qu'une décision urgente serait à prendre concernant le DU "enseigner sa discipline en langue allemande".

Ce DU, qui existe depuis 2013 et qui était destiné à des enseignants en formation continue, a été proposée également par la suite à des personnels du 1^{er} degré.

L'an dernier il n'y a eu aucune candidature, donc il n'a pas été ouvert.

Pour qu'il puisse à nouveau ouvrir cette année, il y aurait une opportunité de former des enseignants suisses. Plusieurs candidats seraient prêts à s'inscrire et cela permettrait d'apporter des financements. Cela suppose une nouvelle maquette mais aussi une convention avec la PH de Karlsruhe et la HP de Bejune en Suisse.

Le conseil d'Institut devrait donner son accord ainsi que la CFVU de l'université, sachant qu'une CFVU se tient le 30 juin prochain.

Il faut souligner l'urgence de la situation, l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg est le seul à proposer cette formation.

Philippe Clermont propose de mettre ce point à l'ordre du jour du conseil de septembre.

La prochaine réunion du conseil aura lieu en septembre 2020.

La séance est levée à 17h10.

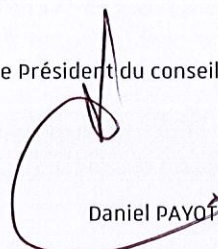
Fait à Strasbourg, le 24 septembre 2020

Le Directeur de l'INSPÉ



Philippe CLERMONT

Le Président du conseil d'Institut



Daniel PAYOT